

peu longuement leur origine et leurs fonctions. D'abord, le Bureau de Médecine est simplement un bureau d'enregistrement nommé par l'Etat, tel qu'est aujourd'hui le Bureau de Médecine Britannique; mais ici, dans les commencements, avant la fondation des écoles et des universités, il était aussi chargé de faire subir des examens et d'octroyer des permis de pratiquer. Quand vinrent les universités, cette dernière partie des attributs du Bureau disparut en partie, de sorte que celui-ci n'eut d'autre chose à faire qu'à enregistrer les diplômes. Il se fit un changement très important quand les Bureaux devinrent électifs et purent dès lors représenter effectivement la profession. Dans Ontario, ceci se fit par l'acte de 1866 et dans la province de Québec par l'acte de 1847. Dans Ontario, le choix des membres du Bureau se fait suivant un mode vraiment démocratique, les médecins de chaque district électoral choisissant leur candidat respectif. Dans la province de Québec, on suit un mode plus incommode et moins populaire; chaque constituant vote non seulement pour les candidats de son propre district mais aussi pour les candidats des autres districts. Or, comme on peut aussi y voter par procuration, toute l'élection peut, à un moment donné, se trouver entre les mains d'une clique qui se serait assuré le plus grand nombre de procurations. Mais ce mode a fait son temps, et celui que j'ai mentionné plus haut pour Ontario sera bientôt introduit dans Québec.

De tout temps il y a eu conflit entre les universités et la Profession telle que représentée par les Bureaux de Médecine. Les universités ont toujours maintenu pour leurs élèves le droit d'avoir une licence sans examen ultérieur, privilège qui leur est encore accordé dans la province de Québec. Mais les universités ayant une charte royale ont fait plus encore autrefois; elles se sont opposées fortement à l'incorporation de toutes écoles de médecine indépendantes, et nous en avons eu une preuve dans le sentiment d'hostilité manifesté envers l'École de Médecine de Montréal par l'Université McGill, et envers l'École de Médecine de Toronto par l'Université de Toronto. Cette opposition était basée en grande partie sur les motifs les plus élevés. Les opposants craignaient que si de nombreuses écoles indépendantes étaient fondées, chacune ayant la faculté d'accorder une licence reconnue valable par les Bureaux provinciaux, il en résulterait un véritable commerce de diplômes, le niveau des études serait abaissé et la profession serait ruinée en tant que profession.

Tels que constitués maintenant, les Bureaux de Médecine ont, de par la loi, plein pouvoir d'adopter des réglemens concernant l'éducation médicale dans les provinces, de déterminer quelles études préliminaires seront exigées, en quoi devra consister le curriculum, et de faire tels changements qui, de temps en temps, pourraient devenir nécessaires. Si nous considérons les conditions dans lesquelles nous sommes, ces divers points sont avantageux au plus haut degré. Il y a dans la Puissance onze écoles de médecine, dont plusieurs sont des corporations qui ne sont soumises à aucun contrôle, et dont les facultés ne sauraient être responsables, n'étant sous la surveillance d'aucun administrateur ou gouverneur. Même parmi celles qui font partie des universités, il en est qui, comme facultés, sont partiellement ou entièrement indépendantes, et il y a eu des cas où, pour conserver une plus grande liberté, on a sacrifié les avantages de l'affiliation universitaire. Le résultat inévitable d'un